

Canada pourrait devenir habile à produire à bon marché, et faire aux états voisins, une bonne guerre industrielle.

Ce n'est pas une utopie, que de prétendre faire marcher le crédit foncier de pair avec le crédit commercial. Loin de là, on comprend difficilement la supériorité actuelle de celui-ci.

Le sol ne présente-t-il point le gage le plus assuré. Et la régularité même qui préside aux résultats ordinaires de l'exploitation, ne fournit-elle point la certitude d'un service régulier des intérêts.

La garantie morale d'un état même ne saurait l'emporter sur la garantie matérielle d'un immeuble, et quant à un remboursement intégral et prochain, le trésor ne s'y oblige jamais.

Une combinaison aussi simple que rationnelle, suffit pour rendre l'engagement des propriétaires d'immeubles aussi sûr, aussi puissant, que n'importe quelle garantie dans ce bas monde.

*Paiement exact des intérêts,*

*Solidité de placement,*

*Facilité des transferts,*

*Fractionnement volontaire des capitaux,* tous ces avantages se rencontrent dans les Associations de Crédit Foncier.

Mais pour donner toutes les chances de succès à ces Institutions, il faut une réforme hypothécaire; cette réforme est donc une œuvre utile, nécessaire: mais c'est un travail de longue haleine, qui peut rencontrer de nombreux obstacles et subir de longs retards.

D'un autre côté, les lois qui régissent la propriété foncière dans le Bas-Canada, exigent une décision prompte en ce qui concerne sa situation.

En attendant que la loi hypothécaire soit modifiée, il serait désirable d'admettre quelques dispositions spéciales au